



Dossier Technique 2017

AQUATHLON

Le Dossier Technique est la pièce essentielle et spécifique à chaque épreuve. Il devra être adapté à chaque type de manifestation et prendre en compte la Réglementation Fédérale pour chaque type d'épreuve.

Le Dossier Technique présenté est un exemple destiné à servir de "fil rouge" pour tous les organisateurs. Il peut servir également de **Dossier Préfectoral** en référence au formulaire CERFA n° 13391*03 disponible sur <http://vosdroits.service-public.fr/associations/R18495.xhtml> dans lequel vous devrez apporter d'autres renseignements supplémentaires : site Natura 2000, qualité de l'eau, noms des signaleurs... (Une liste vous est proposée plus bas).

L'organisateur est tenu d'effectuer au moins **3 mois avant** la date de l'épreuve :

→ **Sur l'Espace Tri 2.0** : La demande de manifestation avec la liste des épreuves de la manifestation et des éventuelles demandes de label (Triathlon Durable, Triathlon Féminin, Épreuve accessible) <http://espacetri.fftri.com/>

→ **Au secrétariat de la ligue** : Le règlement des droits d'agrément à l'adresse suivante :

Serge LE BAIL
91, rue du Connétable
60500 - Chantilly
Tél : 03 44 57 65 52
Mail : agent-developpement@triathlon-picardie.fr

→ Les demandes d'assurances optionnelles se font directement auprès de la FFTRI

→ **A la commission technique** : Le Dossier Technique avec les plans et les attestations de présence de Médecin et/ou Société de secours à déposer en ligne sur l'Espace Tri 2.0 en informant par mail : vie-sportive@triathlon-picardie.fr

Après l'envoi au secrétariat de la Ligue du règlement des droits d'agrément, et, la validation du Dossier Technique par la commission technique :

→ la Fédération Française de Triathlon décernera à l'organisateur la « licence manifestation » et les documents nécessaires à la manifestation (pass compétition, assurance,...), tous ces documents seront téléchargeables sur l'Espace Tri 2.0,

→ l'Arbitre Principal de l'épreuve consultera le Dossier sur l'Espace Tri 2.0.

Le jour de l'épreuve, le non-respect du Dossier Technique et de la Réglementation Fédérale dégage la responsabilité de la F.F.TRI. et de la L.R.TRI.

Version mise à jour le 08/12/2016

DOSSIER TECHNIQUE AQUATHLON

SOMMAIRE

Présentation de la manifestation page n°

Nom de l'épreuve
Responsable de l'Organisation
Planning de la journée
Liste des Responsables de poste
Mise à disposition pour l'Arbitrage
Organisation de la Sécurité médicale
Organisation de l'Aire de Transition

Les Épreuves d' AQUATHLON page n°

Présentation générale de chaque épreuve
Organisation de la Sécurité du Parcours Natation
Organisation de la Sécurité du Parcours Course à pied
Organisation des Ravitaillements

Les Plans page n°

Aire de Transition
Plan général du site
Plan Parcours Natation de chaque épreuve
Plan Parcours Course à pied de chaque épreuve

Liste des pièces administratives à fournir page n°

Réglementation sportive FFTRI 2017

Annexe 1 : Distances officielles et assimilées
Annexe 2 : Sécurité et moyens de secours (contrat type avec Médecin)

Label Triathlon Durable

Label Triathlon Féminin

Label Épreuve accessible

Natura 2000 : Évaluation d'incidence

PRÉSENTATION DE LA MANIFESTATION

Nom de l'Épreuve :

Date :

Lieu avec adresse précise :

Label Triathlon Durable : Oui Non Si oui, nbre d'étoiles :
Si oui, nom du responsable :

Label Triathlon Féminin : Oui Non
Si oui, nom du responsable :

Label Épreuve accessible : Oui Non
Si oui, nom du responsable :

Épreuve sous incidence Natura 2000 : Oui Non

Responsable de l'Organisation :

NOM : PRÉNOM :

N° de licence (20 caractères) :

CLUB OU STRUCTURE RESPONSABLE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL. DOMICILE : TEL. TRAVAIL :

TEL. PORTABLE : FAX :

EMAIL :

SITE WEB DE LA MANIFESTATION :

PAGE FACEBOOK :

Merci de se référer à la Réglementation Sportive FFTRI 2017

Planning de la journée :

Indiquer le format de chaque épreuve		Épreuve 1 :		Épreuve 2 :		Épreuve 3 :		Épreuve 4 :	
PLANNING		Horaire Début	Horaire Fin						
Retrait des dossards la veille		H	H	H	H	H	H	H	H
Retrait des dossards le jour j		H	H	H	H	H	H	H	H
Clôture des inscriptions		H		H		H		H	
Entrée des affaires dans l'aire de transition		H	H	H	H	H	H	H	H
Exposé d'avant course (Briefing)		H		H		H		H	
Départ de la course (1ère vague)		H		H		H		H	
Horaire Natation	Sortie du premier nageur	H		H		H		H	
	Sortie du dernier nageur	H		H		H		H	
Arrivée du premier concurrent		H		H		H		H	
Clôture de la course		H		H		H		H	
Sortie des affaires de l'aire de transition									
Remise des récompenses		H		H		H		H	

Pour la précédente édition	Épreuve 1	Épreuve 2	Épreuve 3	Épreuve 4
Temps du VAINQUEUR				
Temps du DERNIER				
Meilleur temps NATATION				
Dernier temps NATATION				
Meilleur temps CAP				
Dernier temps CAP				

Responsable Retrait des Dossards :

Nom	Prénom	Tél. Portable

Responsable Aire de Transition :

Nom	Prénom	Tél. Portable

Responsable Natation :

Nom	Prénom	Tél. Portable

Responsable Course à pied :

Nom	Prénom	Tél. Portable

Responsable Zone Arrivée :

Nom	Prénom	Tél. Portable

- Chronométrateur :

Nom	Prénom	Société	Tél. Portable

- Animateur :

Nom	Prénom	Adresse	Tél. Portable

Mise à disposition pour l'arbitrage

Voir p.31-32 et 38 de la R.S. 2017

L'Arbitre Principal vous contactera au plus tard un mois avant l'épreuve pour définir précisément ses besoins.

1 local sécurisé et fermé avec table et chaises	Obligatoire
Bateaux avec pilotes pour la partie natation en milieu naturel	Obligatoire : voir le nombre avec l'A.P.
VTT durant le parcours pédestre	Obligatoire : voir le nombre avec l'A.P.
Repas offerts à titre gracieux	Obligatoire : voir le nombre avec l'A.P.
Panneau d'affichage avec la liste des inscrits, les parcours, le programme, l'analyse de l'eau, les décisions des arbitres,...	Obligatoire
Listes numérique et alphabétique des engagés	Obligatoire AU PLUS TARD 1 heure avant chaque départ

Organisation de la Sécurité Médicale

Voir p.40-41 de la R.S. 2017

1 - Médecin et/ou Société de secours : (voir Annexe 2)

A - Médecin et/ou société prévue pour la sécurité médicale de la course :

	Nom	Prénom	Adresse du Cabinet	Tél. Portable
Dr ou Sté				
Dr ou Sté				

B - Moyens de transmissions utilisés par tous les secours lors de la manifestation :

téléphone portable	oui	non
radio - cibiste	oui	non

C - Positionnement des secours :

sortie de l'eau	oui	non
au point le plus éloigné de la course à pied	oui	non
aire de transition	oui	non
ligne d'arrivée	oui	non

2 - Personnels dédiés à la Sécurité médicale :

Médecin	oui	non	si oui : nombre
Secouristes	oui	non	si oui : nombre
Pompiers	oui	non	si oui : nombre
Infirmier(e)s	oui	non	si oui : nombre
Secouristes de Société privée	oui	non	si oui : nombre

3 - Moyens de Sécurité sanitaire mis en place :

A - Type de véhicule de transport sanitaire :

V.P.S.P. (Véhicule de Premier Secours aux Personnes)	oui	non	si oui : nombre
Ambulance	oui	non	si oui : nombre
Autre :	oui	non	si oui : nombre

B - Organisme fournissant les véhicules de transport sanitaire :

Société de secours	oui	non	si oui : nombre
Pompiers	oui	non	si oui : nombre
Société privée	oui	non	si oui : nombre

C - Positionnement des véhicules de transport sanitaire :

sortie de l'eau	oui	non
au point le plus éloigné de la course à pied	oui	non
aire de transition	oui	non
ligne d'arrivée	oui	non

4 - Point médicalisé de sécurité (tente ou structure équivalente) :

A - Type de point d'accueil des secours :

Tente	oui	non	si oui : nombre
Local	oui	non	si oui : nombre
Autre :	oui	non	si oui : nombre

B - Organisme fournissant le(s) point(s) d'accueil des secours :

Société de secours	oui	non	si oui : nombre
Pompiers	oui	non	si oui : nombre
Organisateur	oui	non	si oui : nombre
Société privée	oui	non	si oui : nombre

C - Positionnement du ou des point(s) d'accueil des secours :

sortie de l'eau	oui	non
au point le plus éloigné de la course à pied	oui	non
aire de transition	oui	non
ligne d'arrivée	oui	non

5 - Autres moyens :

Kinés / ostéopathes	oui	non	si oui : nombre
Podologues	oui	non	si oui : nombre
Autre :	oui	non	si oui : nombre

Organisation de l'Aire de Transition

Voir p.45 à 47 de la R.S. 2017

Aire de Transition			Commentaires éventuels
Dispose-t-elle d'une clôture de sécurité séparant les concurrents et leurs matériels du public (OBLIGATOIRE) ?	oui	non	
Est-elle gardée pendant la durée de l'épreuve (OBLIGATOIRE) ?	oui	non	
L'accès à l'AT est-il réglementé par un laissez-passer ? Si oui, lequel ?	oui	non	
Comporte-t-elle une zone sacs gardée ?	oui	non	
Comporte-t-elle une tente pour le change ? Si oui combien ? OBLIGATOIRE à partir de L et label féminin	oui	non	
En fin de course, la sortie du matériel est-elle réglementée ? Si oui, comment ?	oui	non	
Quel est le dispositif d'accrochage des vélos ?			

**Les concurrents effectuent tous la même distance
dans les mêmes conditions (même entrée - même sortie)**

→ Sur les épreuves Distances L, XL et XXL, l'organisateur mettra à disposition des concurrents des zones à l'abri des regards leur permettant de se changer (séparer « hommes » et « femmes »).

→ Les équipes relais seront regroupées dans l'aire de transition.

Les Épreuves d' AQUATHLON

1-Format de l'épreuve : (voir Annexe 1) Voir p.21-22 et 124-125 de la R.S. 2017

Un aquathlon est une épreuve, consistant à enchaîner en continu et sans arrêt du chronomètre la natation et la course à pied.

Distances réelles

	AQUATHLON Distance Format ?	Natation en mètres	Course à pied en km	Nombre de vagues prévues	Horaires départ de chaque vague	Catégories et/ou Sexes	Nombre Maxi de concurrents	Nombre de concurrents de l'édition précédente
Épreuve 1								
Épreuve 2								
Épreuve 3								
Épreuve 4								

2-Accessibilité Voir p.23 à 25 et 126 de la R.S. 2017

Si Épreuve individuelle ; cochez la ou les catégories concernées :

Épreuves INDIVIDUELLES	Années de naissance	Épreuve 1	Épreuve 2	Épreuve 3	Épreuve 4
Mini Poussin	2010 - 2011				
Poussin	2008 - 2009				
Pupille	2006 - 2007				
Benjamin	2004 - 2005				
Minime	2002 - 2003				
Cadet	2000 - 2001				
Junior	1998 - 1999				
Senior	1978 à 1997				
Vétéran	1977 et avant				

Si Épreuve en Relais ; cochez la ou les catégories concernées :

Voir p.61-62 de la R.S. 2017

Épreuves en RELAIS	Épreuve n°		Épreuve n°	
	Natation	Course à pied	Natation	Course à pied
Mini Poussin				
Poussin				
Pupille				
Benjamin				
Minime				
Cadet				
Junior				
Senior				
Vétéran				

Un relais est composé au minimum de 2 personnes, au maximum de 3 personnes.

Les distances maximales autorisées pour une seule discipline sont fonction de la catégorie d'âge :

- Mini Poussin : Distance jeune 8-11
- Poussin : Distance Jeune 10-13
- Pupille : Distance Jeune 12-19
- Benjamin : Distance XS
- Minime : Distance S
- Cadet : Distance M
- Junior : Distance L

Les relayeurs peuvent effectuer plusieurs disciplines sous réserve que le format de course total soit ouvert à leur catégorie d'âge en individuel.

3-Licences Admises Voir p.23 à 25 de la R.S. 2017

L'accès d'un participant à une épreuve agréée par la F.F.TRI. est subordonné à sa catégorie d'âge et :

- Soit à la détention et présentation d'une licence F.F.TRI. Compétition (papier ou électronique),
- Soit à l'acquisition d'un pass compétition,
- Au règlement du droit d'inscription,
- Et à l'absence de sanction disciplinaire interdisant la participation à l'épreuve.

Le **Pass Compétition**, placé sous la responsabilité de l'organisateur, est délivré sous réserve :

- De la présentation d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition (ou à défaut de la discipline concernée en compétition) datant de moins d'un an** au jour de la compétition (cf articles L231-2 et L231-2-1 du Code du Sport)
- De la présentation d'une pièce d'identité officielle avec photo,
- Du paiement de son coût,
- D'une autorisation parentale pour les mineurs.

Organisation de la Sécurité du Parcours Natation

Voir p.50 à 52 de la R.S. 2017

Toute organisation en piscine extérieure dépend du règlement de l'établissement.
Si les conditions météorologiques entraînent l'annulation de cette partie, l'épreuve devra être annulée.

Moyens de Sécurité mis en place :

A - Les bateaux (pour une natation en plan d'eau naturel) :

bateaux ouvreurs (1 obligatoire)	oui		nombre
bateaux de fermeture	oui	non	si oui : nombre
bateaux de surveillance (1 obligatoire)	oui		nombre
bateau réservé à l'arbitre (1 obligatoire)	oui		nombre

B - Moyens humains prévus pour la sécurité de la course :

Surveillants possesseurs du BNSSA à jour de révision quinquennale (1 obligatoire)	oui	non	si oui : nombre
Surveillants en bateau	oui	non	si oui : nombre
Surveillants en canoë	oui	non	si oui : nombre
Plongeurs	oui	non	si oui : nombre

C - Moyens de transmissions utilisés par tous les bateaux lors de l'épreuve :

téléphone portable	oui	non
radio - cibiste	oui	non

Organisation de la Sécurité du Parcours Pédestre

Voir p.56 de la R.S. 2017

1 - Signaleurs Course à pied :

Équipement de chaque signaleur	panneaux de signalisation adaptés	oui	non
	Fiche avec numéros téléphone d'urgence	oui	non
Tenue de reconnaissance (obligatoire)	baudrier / chasuble	oui	non
	brassard / T.Shirt organisation	oui	non
Système de transmission utilisé	téléphone portable	oui	non
	radio - cibiste	oui	non

	Épreuve 1	Épreuve 2	Épreuve 3	Épreuve 4
Nombres de signaleurs				
Nombre de signaleurs équipés de système de transmission				

2 - Véhicules de Course sur parcours pédestre :

				Type de véhicule	Nombre
Véhicules de course	véhicule ouvreur	oui	non		
	véhicule balai (OBLIGATOIRE)	oui	non		

3 - Fléchage des Parcours Course à pied et Matérialisation du kilométrage :

				Couleur			
				Épreuve 1	Épreuve 2	Épreuve 3	Épreuve 4
Fléchage	Au sol	oui	non				
	vertical	oui	non				

				Tous les combien de km			
				Épreuve 1	Épreuve 2	Épreuve 3	Épreuve 4
Matérialisation du kilométrage	Au sol	oui	non				
	vertical	oui	non				

Organisation des Ravitaillements

Voir p.48 de la R.S. 2017

Format ?	Épreuve 1			Épreuve 2			Épreuve 3			Épreuve 4		
	Solide	Liquide	Épongeage									
—au niveau de l' Aire de Transition	oui non											
—Nombre sur le parcours pedestre												
—en fin de course	oui non	oui non										

Zone de propreté : Voir p.49 de la R.S. 2017

Format ?	Épreuve 1		Épreuve 2		Épreuve 3		Épreuve 4	
	Zone de propreté	Nombre						
au niveau de l' Aire de Transition	oui non		oui non		oui non		oui non	
durant le parcours pedestre	oui non		oui non		oui non		oui non	

Plan Aire de Transition

Préciser le sens de circulation des concurrents
lors de chacune des transitions.

Plan général du site

Indiquer : local retrait des dossards, zone panneaux d'affichage, départ,
arrivée, aire de transition, ravitaillement final,
local médical, PC sécurité, local arbitre, local contrôle antidopage, podium,
exposants, restauration, parking, etc...

Plan Parcours Natation

pour chaque épreuve

Indiquer l'accès à l'aire de transition

Format ?	Épreuve 1	Épreuve 2	Épreuve 3	Épreuve 4
Distance TOTALE en mètres				
Nombre de tours				
<i>Si plusieurs tours, Type de comptage</i>				

Plan Parcours Course à pied

pour chaque épreuve

Positionner les postes des signaleurs et les zones de ravitaillement

Format ?	Épreuve 1	Épreuve 2	Épreuve 3	Épreuve 4
Distance TOTALE en kilomètres				
Nombre de tours				
<i>Si plusieurs tours, Type de comptage</i>				

Un tableau par épreuve

Nomination des routes, chemins (intersections, ronds-points, ...)	Kilomètres parcourus	Nombre de signaleurs prévus	Horaire Passage Premier	Horaire Passage Dernier
Départ CAP				
Arrivée CAP				
	Total Signaleurs :			

Liste des pièces administratives à fournir avec le Dossier Technique

1 - Attestations de Présence :

Les attestations de présence et de participation à la Sécurité médicale de l'épreuve :

- de chaque médecin et/ou de la Société de secours
- de l'association ou la société assurant la mise à disposition des ambulances et autres moyens médicaux

2 - Copie de demande de passage :

- sur toutes les communes traversées
- sur les éventuelles propriétés privées traversées
- des administrations concernées par le parcours (eaux et forêts par exemple)
- des autorités maritimes, fluviales ou EDF

Liste des pièces administratives supplémentaires à fournir avec le Dossier Préfectoral

**Attention : les pièces supplémentaires demandées peuvent être différentes d'une
préfecture à l'autre**

Agrément et assurance :

- la licence manifestation F.F.TRI.

Avis de passage :

- sur toutes les communes traversées
- sur les éventuelles propriétés privées traversées
- des administrations concernées par le parcours (eaux et forêts par exemple)
- des autorités maritimes, fluviales ou EDF

Courriers d'information :

- à l'hôpital le plus proche du lieu de l'épreuve
- à la caserne de pompiers la plus proche du lieu de l'épreuve
- au service de police ou de gendarmerie du secteur de l'épreuve
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

Analyse de l'eau :

- résultat de l'analyse de l'eau faite avant la date de l'épreuve

Nombre de Signaleurs :

- la liste de tous les signaleurs présents en mentionnant :
nom (nom de jeune fille pour les femmes) / prénom / date de naissance / n° de permis de conduire
- une attestation sur l'honneur qu'aucun des signaleurs n'est sous le coup d'un retrait de permis de conduire
- Estimation du nombre de signaleurs en fonction des parcours (intersections, ronds-points,...)

Site Natura 2000 : Évaluation d'incidence sur le milieu naturel (Voir Annexe)

- Vérifier si votre organisation est sur ou proche d'un site Natura 2000 Picardie :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html> et

http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/30/NATURE_PAYSAGE_BIODIVERSITE_RA.map

Réglementation Sportive FFTRI 2017

Annexe 1 : Format de course **Voir p.21-22 et 124-125 de la R.S. 2017**

Un **aquathlon** est une épreuve, consistant à enchaîner en continu et sans arrêt du chronomètre la natation et la course à pied.

VOTRE ÉPREUVE CORRESPOND AU CAS N° 1 OU N°2

N°1/ Distance officielle

Les distances inscrites dans la R.S. sont à respecter avec une marge de +/-10% sur chaque activité.

N°2/ Distance Assimilée

Les épreuves proposant des distances différentes des distances officielles sont acceptées par la F.F.TRI. et prennent l'appellation « Distance assimilée». Elles sont soumises aux mêmes conditions financières et d'accès (catégories d'âge) que l'épreuve de distance officielle.

Une application permettant de classer automatiquement les épreuves est disponible :

→ sur le site de la Fftri : <http://www.fftri.com/infos-utiles>

Calculer la distance déterminée par le logiciel « **définition catégorie d'épreuve** »

Annexe 2 : Sécurité et moyens de secours **Voir p.40-41 de la R.S. 2017**

L'organisateur a une obligation de moyens. Il doit :

→ mettre en œuvre les moyens humains, matériels et de secours adaptés en adéquation avec l'importance et la configuration de la manifestation (nombre et catégories d'âge des compétiteurs, spectateurs, type de locaux...etc). Le manquement de cette obligation peut engager sa responsabilité devant une juridiction civile, voire pénale.

→ désigner le responsable du secteur médical et de secours. Ce dernier a pour obligation de remplir et renvoyer l'enquête épidémiologique quand elle lui est confiée par le Médecin Fédéral.

→ prévoir la surveillance médicale des manifestations, ou d'en confier l'organisation à un organisme agréé compétent, dans un raisonnement d'urgence absolue (accident, noyade...) et d'optimisation du délai d'intervention de la chaîne de secours, de soins et d'évacuation d'une éventuelle victime.

→ mettre une assistance médicale de premier secours, à proximité des parcours et à l'abri du public en vue des premiers soins à apporter en cas d'accident.

→ afficher les numéros d'appels d'urgence.

→ désigner les personnes autorisées à intervenir sur la course.

→ informer les arbitres de la chaîne de secours en place.

Si la présence d'un médecin est prévue, il convient d'établir un contrat de travail pour la surveillance médicale de la manifestation. Voir le modèle de contrat proposé par le Conseil National de l'Ordre des Médecins : <http://www.conseil-national.medecin.fr/article/schema-de-contrat-pour-la-surveillance-des-epreuves-sportives-371>

Label Triathlon Durable

Créé en 2010, ce label cible les organisations participant à la démarche fédérale de Développement Durable. Une architecture progressive à 3 niveaux est mise en œuvre comprenant 2 labels fédéraux plus le label institutionnel du C.N.O.S.F.

Les préconisations portées par la FFTRI en matière de Développement Durable (Guide DD et Agenda 21 FFTRI) prônent une approche équilibrée des engagements au regard des 4 piliers du DD qui s'articulent autour des thématiques suivantes :

- **La Gouvernance,**
- **Le Social,**
- **L'Environnement,**
- **L'Économie.**

La liste des engagements potentiels par thématique est dorénavant communes aux 2 labels.

Pour obtenir le **Label Triathlon Durable ***, il vous faut :

- **Mettre en œuvre 1 engagement par thématique** (Gouvernance, Social, Environnement, Économie),
- **Avoir complété sur l'Espace Tri 2.0 le Bilan DD de votre organisation si vous avez déjà obtenu le Label Triathlon Durable en 2016.**

Pour obtenir le **Label Triathlon Durable ****, il vous faut :

- **Si vous avez obtenu un Label Triathlon Durable en 2016 : avoir complété impérativement sur l'Espace Tri 2.0 le Bilan DD de votre épreuve en 2016,**
- **Mettre en œuvre 2 engagements par thématique** (Gouvernance, Social, Environnement, Économie).

Si vous souhaitez plus d'informations *contactez Cédric Garrault* → cedric.garrault@gmail.com

Procédure de demande de label en 2017 :

- **L'inscription à ce label se fait sur l'Espace Tri 2.0 lors de l'inscription de votre manifestation au calendrier.**
- **Le choix des engagements se fait aussi sur l'Espace Tri 2.0 juste après la demande de licence manifestation. Merci de bien identifier le référent DD de la manifestation.**
- **Le bilan se fera également sur l'Espace Tri 2.0 à l'issue de votre manifestation. Cela conditionne l'examen et l'octroi du label pour la saison suivante.**

La Ligue de Triathlon soutient les organisateurs dans cette démarche au travers de l'**offre organisateur**. Cette offre évolue chaque saison, grâce à vos remarques et suggestions.



Label Triathlon Féminin

Dans le cadre du plan de féminisation de la F.F.TRI, un nouveau label « Triathlon Féminin » a été mis en place en 2015 par chaque Ligue Régionale volontaire afin de faciliter l'accès à la pratique féminine sur nos organisations.

Pour satisfaire ce label, l'organisateur devra satisfaire 7 ou 8 critères sur les 8 critères proposés sachant que les 3 premiers critères sont obligatoires car il représente le socle commun au niveau national :

- 1 → Proposer aux femmes un endroit qui leur sera réservé et dans lequel elles pourront se changer en toute intimité
- 2 → Proposer des départs natation « séparés » ou « décalés » pour les femmes
- 3 → Des lots équitables et cohérents doivent être remis aux femmes et aux hommes
- 4 → Des primes identiques pour le « top 3 » Femmes et le « top 3 » Hommes
- 5 → Des « vélos ouvreurs » identifiant la femme Et l'homme de tête
- 6 → Un briefing d'avant course pédagogique et adapté à un public débutant
- 7 → Des toilettes réservées aux femmes
- 8 → Proposer des disciplines enchaînées, format XS et/ou S, en individuel ET en relais en complément de votre épreuve phare

*Pour plus d'informations contacter Geneviève Alu,
Référente Féminine de la Ligue → ginoualu@hotmail.com*

Procédure de demande de label en 2017 :

→ L'**inscription à ce label** se fera sur l'Espace Tri 2.0 lors de l'inscription de votre manifestation au calendrier.

→ Un **contrôle des critères** sera effectué le jour de l'épreuve par un membre du Comité Directeur de la Ligue ou par la Référente Mixité ou par l'Agent de développement avec la personne responsable de ce label au sein de l'organisation.

→ La **fiche d'évaluation** sera adressée à la Référente Mixité à l'issue de la manifestation.

Label Épreuve accessible

Dans le cadre de ses missions, la FFTRI coordonne toutes les actions propres à développer la pratique du Triathlon, du Duathlon et des disciplines associées pour tous les publics, y compris les publics en situation de handicap.

Le développement de la pratique handisport ne diffère pas de celui des autres pratiques fédérales, mais demande une structuration minimum et un accompagnement des différents acteurs et notamment ceux qui souhaitent ouvrir leurs épreuves à ce type de public.

Pour satisfaire ce label, l'organisateur devra satisfaire l'ensemble des **4 préconisations incontournables** :

- 1 → Prévoir l'accessibilité de la totalité du site de course
- 2 → Une aire de transition sur un sol dur et avec des espaces adaptés pour les paratriathlètes
- 3 → Proposer des départs natation « séparés » pour les paratriathlètes
- 4 → Une équipe de bénévoles en nombre suffisant et dédiés à l'aide aux paratriathlètes

et des **5 préconisations recommandables** :

- 5 → Nommez un **Référent** paratriathlon pour votre épreuve
- 6 → Un dispositif de départ adapté à toutes les formes de handicap
- 7 → Une zone de départ est spécifiquement délimitée pour les paratriathlètes **féminines** qui en font la demande
- 8 → Les parcours vélo et course à pied présentent des **pourcentages** adaptés
- 9 → Des dispositifs supplémentaires de sécurité peuvent être mis en place

Un **cahier de préconisations** est consultable et téléchargeable sur l'Espace Tri 2.

Procédure de demande de label en 2017 :

- L'inscription à ce label se fera sur l'Espace Tri 2.0 lors de l'inscription de votre manifestation.
- Des conseils sur les préconisations pourront être apportés bien avant l'épreuve par le Référent Paratriathlon de la Ligue à la personne responsable de ce label au sein de l'organisation.

Natura 2000

Effectuer une évaluation d'incidence Natura 2000

La première chose à faire est de **contacter votre préfecture ou sous-préfecture ou DDT ou DREAL Picardie ou DDCS** qui vous indiquera si vous devez ou non remplir un dossier.

A vous de trouver le bon interlocuteur

Il vous donnera les documents le cas échéant.

Ceci est vivement conseillé même pour une manifestation bien ancrée.

Si vous devez remplir un dossier :

Pour savoir si votre parcours traverse ou est proche **d'une zone Natura 2000**, il vous faudra vous rendre sur ce site internet :

http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/30/NATURE_PAYSAGE_BIODIVERSITE_RA.map

Renseignez votre département, et la commune où se déroule votre épreuve. La carte s'affiche. Dans la légende à gauche de la carte, cochez « Zonages Nature » et « Cartes IGN » et décochez tout le reste.

Cliquez sur la petite flèche à côté de « Zonages Nature » pour afficher les différents filtres : laissez « Natura 2000 - ZPS » et « Natura 2000 - SIC » et décochez tout le reste.

Grâce à la barre de réglage en dessous de chaque filtre, réglez-en la transparence afin d'assurer la lisibilité optimale de toutes les informations.

Adaptez l'échelle à l'aide des outils au-dessus de la carte pour que l'ensemble de vos parcours apparaisse.

Enfin, enregistrez la carte au format PDF en cliquant sur l'icône rouge et blanche au-dessus de la carte. **Cette carte est essentielle pour la constitution de votre dossier.**

→ Si vos parcours ne traversent aucune zone Natura 2000 ou ne sont pas proches, tant mieux, mais vous devez tout de même envoyer la carte et un dossier à la préfecture pour montrer que votre épreuve n'a aucune incidence sur le réseau.

→ Si votre épreuve traverse ou est proche d'une zone Natura 2000, vous devez remplir un dossier.

Vous trouverez des informations sur les sites Internet suivants :

DREAL PICARDIE:

- <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r207.html>

- <http://www.natura2000-picardie.fr/index.html>

Page où il y a tous les arrêtés préfectoraux d'évaluation des incidences

http://www.natura2000-picardie.fr/Formulaire_EI_Manifs.pdf

PORTAIL DU MINISTERE

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Evaluation-des-incidences-sur-les-.html>

Page où des liens mènent à différents thèmes sur Natura 2000 dont des outils méthodologiques.

En effet, un examen par les services administratifs vous permettra de savoir rapidement si les informations fournies sont satisfaisantes ou pas. Consultez le site internet de votre DREAL ou de votre Préfecture.

LES OUTILS NATIONAUX

Les [outils nationaux](#).

LES OUTILS EUROPÉENS

Les [Guides européens](#) édités par la Commission européenne.